

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin 2016**

Présents : Alain Champeaux, Claude Bonte, Emmanuel de La Bédoyère, Jean-Marc de La Bédoyère, Martine Belguerras, Nicolas de La Fournière, Noël Delys, Sonia de La Bédoyère, Virginie Franchet et Bruno Lagache.

Absente : Annabelle Marsh, (qui donne pouvoir à Madame Claude Bonte).

Lecture du compte rendu du conseil du 12 mars 2016, adopté sans modification.

### **Délibération 1 et 2 Columbarium** : Dossier présenté par Martine Belguerras

Exposé des différents types avec notamment des modèles à disposer dans un espace dédié du cimetière : solution peu adaptée. Solution plus élégante : disposer 4 cases verticalement dans le mur face à l'Eglise en prolongement du monument aux Morts. Les cases sont fermées par des portes en plexiglas transparent. Les cases font 50cm\*48cm\*50cm et peuvent contenir 3 à 4 urnes.

Les urnes portent les inscriptions : Nom, prénoms, date de naissance et de décès du défunt, visibles de l'extérieur.

Discussion sur une option avec des portes en pierre à la place du plexiglas : la solution avec transparence adoptée à l'unanimité moins une voix contre.

Un règlement intérieur est lu, proposé et adopté.

Les tarifs pratiqués dans des communes voisines vont de 400 à 600 € pour 15 ans et 600 à 800 € pour une durée de 30 ans.

Les concessions trentennaires pour les tombes à Raray sont de 150 € pour les habitants et de 300 € pour les personnes extérieures.

Il est décidé un tarif de 600 € pour une concession trentenaire par urne.

Le conseil vote à l'unanimité ce tarif.

L'investissement pour la commune est de 3.584, 93€ HT (réalisé par Sté Kubicki), des demandes de subvention seront faites auprès du Conseil Départemental de l'Oise et dans le cadre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Une reprise du mur cimenté situé à proximité du futur columbarium sera également réalisée par la Sté Kubicki, montant des travaux 3.359,92€ HT.

Des demandes de subvention seront également faites auprès du Conseil Départemental et de la D.E.T.R.

Ces travaux sont validés par le Conseil.

### **Délibération 3 ADTO entretien des espaces vert** :

ADTO a participé à l'élaboration du cahier des charges, à l'appel d'offre et à l'analyse des réponses.

On est passé de 19 à 14 tontes par an. Mais l'entreprise s'adaptera aux conditions climatiques de l'année.

Non compris : pose, dépose des guirlandes de Noël, transports des éléments d'activités festives, nettoyage des panneaux indicateurs, etc. Appel au volontariat.

Jardin Décor 24 676.25€ HT offre arrivée complète et recevable et donc validée.

Brochot & Compiègne Paysage offre non complète, non retenues (offre tarifaire trop élevée) d'autres entreprises ont reçu l'appel d'offres et n'ont pas répondu, (Exemple : Valois Paysage, Leclerc Paysage et Vincent Paysage).

Le matériel résiduel appartenant à la Commune (tondeuses, souffleur, tracteur, outils) évalué à 4 700 € sera vendu. Une délibération sera prise avec le détail du matériel et du prix de vente.

#### **Délibérations 4 Poste d'Agent Technique de 2<sup>ème</sup> classe non renouvelé :**

Patrick Desmaret part à la retraite le 22 juin prochain.

La commune a passé un marché pour l'entretien des espaces verts du village et du hameau de la Borde, le poste d'agent Technique ne sera pas renouvelé.

En remerciement de leur collaboration depuis de nombreuses années, Patrick recevra en cadeau La tondeuse Honda (200 €) + douze bouteilles de Champagne, et pour la même raison Jean-Louis recevra en cadeau un vélo d'une (267€).

#### **Délibération 5 : SEZEO**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'arrêté de projet de périmètre de fusion du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal (Force Energies).

#### **Délibération 6 : Syndicat Intercommunal des CES de Senlis**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le vote la dissolution du (CICES).

#### **Délibération 7 : CC CSO & CC3F**

La CDCI a émis deux avis défavorables au rapprochement de CCCSO à l'Aire Cantilienne, il manquait deux voix la première fois puis beaucoup plus au 2<sup>ème</sup> tour, Patrice Marchand farouchement opposé à cette fusion a pratiqué un lobbying intense qui s'est révélé très efficace.

CC3F et CCPOH réalisent une étude de rapprochement dont les résultats seront communiqués en août 2016.

Mr Dumontier, le maire de Pont Ste Maxence est contre alors que le maire de Verneuil Mr. Massaux (Président de la CCPOH) est pour.

Lecture du document sur la méthodologie de travail proposée par Pascale Loiseleur.

Pas de PLU intercommunal, CFE unifiée, pas d'implantation d'un équipement sans l'accord de la commune dont le territoire est concerné.

Bureau à 7 personnes, 27 000 habitants, 1 membre par tranche de 4 000 habitants.

Il y aura aussi un conseil des Maires. Proposition non retenue par CCCSO, partant du principe que cela faisait double emploi avec le bureau. CCCSO proposera 9 membres au bureau et non pas sept.

1<sup>ère</sup> étape : CCCSO+CC3F, vote par délibération de chaque commune et de chaque Conseil Communautaire avant le 3 juillet 2016 (18 juin pour Raray)

2<sup>ème</sup> étape : SCOT ?

3<sup>ème</sup> étape : Senlis+Chantilly ?

CC3F 5 communes : Senlis, Fleurines, Chamant, Aumont et Courteuil +CCCSO (13 communes) =18 communes dans la future CC.

CCCSO interviendra dans la décision de rapprochement entre la future CC (CCSO + CC3F) et la CCPOH.

La fusion voulue à l'origine par le Préfet entre CCSO et CC3F se fera, Pascale Loiseleur Présidente de CC3F et la majorité des membres de son conseil sont favorables il en est de même pour le Conseil Communautaire de Cœur Sud Oise, le Préfet et le Sous-Préfet sont à la manœuvre. On a 75 jours pour se prononcer, la délibération du Conseil Municipal doit être effective avant le 3 juillet 2016 et la nouvelle Communauté de Communes (CCCSO+CC3F nouvelle dénomination à trouver) sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A l'unanimité le Conseil Municipal de Raray émet un avis favorable à cette fusion.

### **Délibération 8 : FPIC**

Fond des péréquations des ressources intercommunales et communales.

Le coût pour Raray est de 5 340 € en 2016 (3.696 € en 2015 soit + 44%/an) pris en charge par CCCSO. Le coût global pour les 13 communes réglé par CCCSO est de 170.092€ elle était de 113.787€ en 2015 soit une augmentation de 49.48%.

La part contributive 2016 en tant que CC est de 48.388€ elle était de 32.828€ soit une augmentation de 47.39%.

En 2016 CCSO aura contribué à hauteur de 218.480€ à comparer à la contribution 2015 de 146.615€ soit une augmentation annuelle de 49% !!!!

A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la prise en charge par la CCSO de la part contributive de Raray à hauteur de 5.340€ en 2016.

### **Délibération 9 : ADICO**

Association pour le développement et l'informatisation des communes. Renouvellement de la convention d'adhésion. Approuvé par le Conseil Municipal.

Dans un futur proche, dématérialisation totale de tous actes et suivi comptable.

Objectif 2020 : 0 papier.

### **Délibération 10 : ADTO travaux de voirie**

L'évaluation est de 257 000 € HT, en prenant en compte un traitement des eaux de pluies, pour les rues Antoine de La Bédoyère, du Son et Demonchy.

Vu l'ampleur de la dépense, il est décidé de faire un entretien minimum par l'entreprise CABREMA de Crépy en Valois pour 11 493 € TTC, et de passer en priorité l'étude du problème d'eau à La Borde, mare à implanter pour suppléer la mare chez Bruno Lagache.

### **Délibération 11 : Aménagement des ERP Etablissement Recevant du Public**

Les dépenses pour la mise aux normes sont validées :

- Kubicki (rampe d'accès mairie) : 7 017,10 € HT
- VEOLIA (déplacement 3 compteurs d'eau) : 1 797,45 € HT
- Handi Norme (matériel d'accessibilité) : 349,00 € HT

Les dérogations pour l'Eglise et l'ancienne Ecole étant prises en compte.

Des demandes de subvention seront faites auprès du Conseil Départemental de l'Oise et dans le cadre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

## Divers

**.PLU** suite à l'avis défavorable concernant la révision n°2 de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers réuni le 24 mai 2016, un courrier adressé à Monsieur le Préfet sera rédigé par Monsieur le Maire. Tous les arguments seront repris (zone 1AUH notamment).

**.Fibre Optique** les travaux ont commencés. Un arrêté est pris pour créer des numéros de voiries – N° 2 rue de Monchy – modification des n° 5-7 rue Nicolas de Lancy le N° 5 sera pour l'église, et le N° 7 pour la mairie.

**.Plus beau village de l'Oise** suite à la visite du Maire à Gerberoy, lors de laquelle il a été évoqué une candidature du village de Raray au concours des plus beaux villages, le conseil municipal donne son accord pour l'étude du dossier, afin de connaître les enjeux et les contraintes. Fleurissement, visite du Château (déjà organisé), visite du village, retombé de communication, de notoriété etc.

Prochain Conseil le 17 septembre à 9 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.